

« Pour une belle
et bonne année
2018 »



Le mot du Maire

Il y a un an, le 6 janvier 2017, se réunissait pour la première fois en séance plénière les 23 élus de conseil municipal de la commune nouvelle de Vallouise-Pelvoux.

Un an déjà ! Un an seulement ! Une année de travail intense. Les défis qui se dressaient étaient nombreux : apprendre à nous connaître, harmoniser nos procédures, uniformiser nos règles et nos usages et, surtout, avancer ensemble.

Avouons-le : tout n'a pas été simple. De ce passé récent, tirons enseignement et force. Enseignement pour corriger ce qui doit l'être. Force pour surmonter les réticences qui demeurent.

Notre feuille de route est connue. La « Charte » que nous avons adoptée il y a un an demeure notre feuille de route. Et, dans l'immédiat, nos priorités pourraient quant à elles se résumer en deux phrases : consolider les acquis de cette fusion ; pousser nos projets.

Cette « Charte » s'accompagnait d'une liste-programme récapitulant les orientations prioritaires de la Commune nouvelle. Elle comptait treize points. Une majorité d'entre elles ont été engagées. Il ne faut nous en contenter. Il demeure beaucoup à faire.

Vous pouvez compter sur notre volonté, sur ma détermination. Et aussi sur celle des personnels de nos deux communes historiques, qui ont su s'adapter aux contraintes de lieux, de charges, de méthodes. Il a fallu ici et là une bonne et forte volonté, heureusement partagée. Je tiens au terme de cette première année de travail à les remercier en votre nom et au nom de l'équipe municipale.

Enfin, je ne saurai terminer ce mot sans vous souhaiter et nous souhaiter une belle et bonne année 2018. Ce sont là des vœux simples et vrais.

Pour notre commune, je rêve que 2018 offre une vision claire et stable des choix gouvernementaux pour tout ce qui touche à l'administration territoriale, nous permettant d'avancer avec sérénité dans la réalisation de nos projets.

Pour chacun d'entre vous, que 2018 vous apporte son lot légitime de bonheur et de satisfaction que vous êtes en droit d'espérer pour vos proches et pour vous-même.

Bonne année 2018.

Jean Conreaux
Maire de Vallouise-Pelvoux

TAXE DE SÉJOUR

La Communauté de Communes des Écrins institue une taxe de séjour sur l'ensemble de son territoire à compter du 1er janvier 2018, qui est perçue au réel par toutes les natures d'hébergement auprès des personnes hébergées à titre onéreux. Le montant de la taxe due par chaque touriste est égal au tarif qui lui est applicable en fonction de la classe de l'hébergement dans lequel il réside, multiplié par le nombre de nuitées correspondant à la durée de son séjour. La taxe est ainsi perçue par personne et par nuitée de séjour, sur la période allant du 1er janvier au 31 décembre.

Catégories d'hébergements et tarifs par personne et par nuitée de séjour

+ Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes : **0,90 €**

+ Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1,2 et 3 étoiles, Chambres d'hôtes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes : **0,80 €**

+ Hôtels et résidences de tourisme, villages de vacances en attente de classement ou sans classement : **0,80 €**

+ Meublés de tourisme et hébergements assimilés en attente de classement ou sans classement : **0,80 €**

+ Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes : **0,60 €**

+ Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance : **0,20 €**

Les logeurs doivent déclarer tous les mois le nombre de nuitées effectuées dans leur établissement auprès du service taxe de séjour. Cette déclaration peut s'effectuer par courrier ou par internet. En cas de déclaration par courrier le logeur doit transmettre chaque mois avant le 10 le formulaire de déclaration accompagné d'une copie intégrale de son registre du logeur. En cas de **déclaration par internet** le logeur doit effectuer sa déclaration avant le 15 du mois et ne communiquera ses justificatifs à la collectivité qu'à sa demande.

Le service taxe de séjour transmet à tous les hébergeurs un état récapitulatif portant le détail des sommes collectées qu'ils doivent leur retourner accompagné de leur règlement :

- avant le 31 mai, pour les taxes perçues du 1er janvier au 30 avril,
- avant le 30 septembre, pour les taxes perçues du 1er mai au 31 août,
- avant le 31 janvier, pour les taxes perçues du 1er septembre au 31 décembre.

Le produit de cette taxe est intégralement utilisé pour le développement touristique du territoire au travers du financement de l'office de tourisme

L'O.I.T. DU PAYS DES ÉCRINS À VALLOUISE-PELVOUX

Prenant acte que les instances de la Communauté de communes du Pays des Écrins et de l'Office Intercommunal du Tourisme réfléchissent depuis plusieurs mois sur la future localisation du siège administratif de l'Office Intercommunal du Tourisme du Pays des Écrins, le Conseil municipal de Vallouise-Pelvoux, après un examen attentif des diverses options possibles sur le territoire communal, a fait une offre susceptible de répondre aux exigences et attentes de toutes les parties intéressées.

En effet, au terme de cet examen, il est clairement apparu aux élus :

+ que l'organisation des services administratifs de la commune nouvelle de Vallouise-Pelvoux va conduire, pour l'essentiel, à leur délocalisation dans la mairie principale de la commune nouvelle et que les locaux actuels de la mairie annexe de Vallouise sont appelés à être désaffectés pour leur plus grande partie, voire en totalité, dans le courant du second semestre 2018 ;

+ que les locaux de l'actuelle Poste de Vallouise apparaissent surdimensionnés au regard de son activité, alors même que cet espace immobilier pourrait être optimisé en y intégrant des services plus importants ;

+ que les locaux actuels de la mairie annexe de Vallouise et du bureau de Poste forment un ensemble immobilier en bon état, appartenant en pleine propriété à la commune, entièrement aménagé et équipé, permettant d'y accueillir des services administratifs ;

+ que l'implantation du siège de l'Office Intercommunal du Tourisme et/ou d'un point d'informations touristiques dans l'un ou l'autre de ces locaux s'avère, au regard des différentes options envisagées, le choix le plus économique pour les deniers communaux et intercommunaux.

Après en avoir débattu, le Conseil municipal a proposé à l'unanimité la mise à disposition des locaux actuels de la mairie annexe de Vallouise, en vue d'y implanter le siège de l'Office Intercommunal du Tourisme du Pays des Écrins, précisant, d'une part, que cette mise à disposition interviendrait dans le courant du second semestre 2018, d'autre part, que la mise à disposition de ces locaux devra nécessairement intégrer le maintien de l'accueil de la mairie annexe de Vallouise et d'un accueil pour les usagers de la Poste.

A TOUS SKIS

Le 30 novembre dernier, la station s'est équipée d'une nouvelle dameuse marque Kassborher type 600. Avec l'achat de la machine treuil il y a trois ans, la station est fin prête pour vous offrir des pistes de qualité sur le domaine de Pelvoux-Vallouise. Parallèlement a été mis en place une signalétique pour le bas de la station, avec dès l'entrée de la station un Totem pour l'accueil des clients et deux panneaux d'information avec un plan de situation reprenant toutes les activités proposées. Un nouveau plan des pistes situé à proximité du départ du Télésiège ainsi que des panneaux de direction viennent compléter le dispositif.

La période de froid intense de la fin novembre et début décembre a permis une production conséquente de neige de culture, vite supplée par une abondante neige naturelle. La totalité du domaine skiable a pu ainsi être ouverte pour les vacances de Noël.

Télésiège de la Crête

Une étude d'impact préalable à l'opération du remplacement du télésiège de la Crête par un télésiège a été lancée le 7 juillet 2017. Le marché de maîtrise d'œuvre a été notifié le 21 août 2017 à la société MTC. L'avant-projet vient d'être approuvé et le dossier de consultation des entreprises est en cours d'élaboration ainsi que le dossier relatif aux autorisations d'urbanisme. Restera à s'accorder sur le financement de cette lourde opération.

Activités nordiques

Cet hiver, le choix d'installation de la neige de culture s'est porté sur la piste de l'Onde. Grâce aux températures très basses de décembre, particulièrement dans la vallée de l'Onde, la quantité de neige produite a permis d'enneiger de la passerelle sise au pont des Fontaines. La piste a ainsi pu être ouverte, depuis le Pont de Gérentoine, dès le 9 décembre.

IGLOO PELVOO

5^e saison pour igloo pelvoo se met en place. Dès septembre dernier, une équipe de bénévoles s'est activée à recréer des scénographies liées à la thématique choisie pour cette édition. Cet hiver igloo pelvoo fait ses jeux d'hiver, petit clin d'œil à la candidature de Pelvoux-Les Écrins 2018.



Pour cette nouvelle édition, un dôme géodésique permettant la projection d'images en 280° est installé au village igloo. Cet « éco-dôme » a axé sa programmation sur des films ayant trait à l'environnement pour adultes et enfants. En dehors des projections, certaines animations seront organisées (conférences, contes, concerts, astronomie, etc.). Cette infrastructure permanente permettra de prolonger les saisons pour une diversification des activités.

L'espace-temps de la saison 4 sera transformé en espace « igloolympique », les énigmes de l'escape game ont été réécrites et adaptées à la thématique des J.O., la tente wigwam sera à nouveau le lieu où enfants et parents déborderont d'imagination pour réaliser des constructions en bois. Et, bien sûr, l'igloo géant sculpté sera l'élément phare de cet hiver.

Pour en savoir plus : la brochure « infos pratiques » à retrouver

dans les points informations touristiques ainsi que sur le site internet : www.igloopelvoo.com

EN BREF... EN BREF...

Olympiades de Vallouise-Pelvoux : Comme les XXIII^{es} Jeux olympiques d'hiver, de Pyeongchang, en Corée du Sud, la Station fait ses Jeux avec un programme riche et varié : ouverture des Olympiades de Pelvoux le 20 janvier ; Journée CO (étudiants Masters) le 27 ; hockey sur glace le 3 février ; Festi Nordic le 4 février ; Course de bouée en couple le 14 ; Parallèle à ski le 21 de 17h30 à 19h30 ; curling géant le 28 ; Heure Olympique de Pelvoux le 7 mars ; Clôture des Olympiades de Pelvoux le 17 mars.

Halte-garderie saisonnière : Depuis plusieurs années la commune historique de Pelvoux avait établi un partenariat avec la société Alpes Ski Développement, chargée de la gestion du domaine skiable alpin, qui, parallèlement, gère la halte-garderie saisonnière et utilise le système de billetterie de la station pour vendre les forfaits de garde achetés par les vacanciers. Les élus de Vallouise-Pelvoux ont décidé de renouveler cette convention de partenariat pour les années 2017 et 2018.

Secours sur les pistes de ski : Le Conseil municipal a ratifié d'une part la convention entre la Commune et la société Alpes Ski Développement relative à l'exécution des secours sur les pistes de ski alpin et de ski de fond et actualisé la grille des frais de secours sur lesdites pistes et, le cas échéant, pour toute intervention découlant de la pratique du ski de randonnée ou de toutes autres disciplines sur neige ; d'autre part la convention entre la Commune et l'Association « Nordic en Vallouise » afin de confier à cette dernière le soin d'assurer l'organisation et la gestion des secours sur les pistes du domaine nordique.

Service TGV + Navette – L'Agence de Développement des Hautes-Alpes et les offices de tourisme de Montgenèvre, Serre Chevalier Briançon et du Pays des Écrins ont renouvelé leur partenariat avec Voyages SNCF Italia pour faire la promotion de la solution de mobilité intégrée TGV + navette routière aux départs de Paris et de Lyon, laquelle permet de placer les pistes de ski à 5h34 de Paris et à 3h44 de Lyon.

LES COULISSES D'UNE EXPÉDITION

La Barre des Écrins dévoile ses mesures



Retour sur l'année 2017, année où la Barre des Écrins nous a enfin livré ses nouvelles mesures. C'est l'épilogue d'un feuilleton fort de nombreux épisodes, allant de reports en annulations, avec pour fil rouge une détermination sans faille. La Barre des Écrins est mesurée pour la première fois en août 1828 par un topographe géomètre polytechnicien, le capitaine Durand, envoyé par l'armée pour faire le plan des Alpes. Calculée depuis le sommet du Pelvoux, sa hauteur avait alors été estimée à 4 105 m.

En 1905, elle sera mesurée une seconde fois par Paul Helbronner qui donnera à son tour, depuis le Pelvoux, une cote à 4 100m. « Des calculs relativement précis pour l'époque » commente Michel Baud, géomètre expert à Aubagne, à l'initiative des récentes mesures. « Mis à part celles réalisées par l'IGN, (Institut géographique national Ndlr) par photogrammétrie aérienne qui l'estime à 4102m, aucune autre mesure n'avait été faite depuis 1905. Les quelques centimètres de différence sont dus au petit tas de neige au sommet, un mètre environ, qui varie au fil des années » précise encore Michel Baud. À l'époque, les topographes utilisaient un théodolite, instrument de géodésie servant à déterminer longitude et latitude, complété d'un instrument d'optique, qui mesure des angles. Travail fastidieux au demeurant qui se faisait de proche en proche, mais sans gravir la montagne.



Michel Baud

Un bon siècle plus tard, en 2014, les 9 et 10 juillet, ce sont vingt-cinq géomètres experts et six notaires qui se sont donnés rendez-vous au Pré de Madame Carle. Ces derniers étaient accompagnés de treize guides et d'un garde-monteur du Parc national des Écrins, Olivier Lefrançois. Pour l'occasion, Pascal Tournaire, célèbre photographe de montagne avait été invité. Ce devait être l'acte notarié le plus haut de France...

L'objectif de l'expédition, à l'initiative du syndicat des géomètres experts ainsi que de l'ordre des géomètres experts de la région PACA, était de mesurer précisément, au centimètre près, l'altitude de la Barre des Écrins. Ce projet s'inscrivait dans la continuité des célébrations du 150^e an-



Dôme de Neige des Écrins © Pascal Tournaire Photographe



niversaire de l'ascension de la Barre des Écrins. L'enjeu est pointu. Il s'agissait de redéfinir l'altitude de trois fleurons de l'alpinisme de notre massif : la Barre des Écrins, son antécime, le pic Lory, et le Dôme de neige. Mais la montagne, capricieuse, tout au long de ce mois de juillet, a semblé ne pas vouloir que nos géomètres-experts prennent ses mensurations. Cette première expédition devait renoncer en raison de mauvaises conditions météo en altitude. Ce n'était que partie remise.

Ainsi, trois autres expéditions se sont succédées en juillet 2017 : du 2 au 4, les 23 et 24 puis les 30 et 31.

Le 2 juillet dernier, l'expédition était composée de trois géomètres experts dont Michel Baud, chef d'expédition ; deux gardes-moniteurs du Parc national des Écrins, Emmanuelle Dova et Olivier Lefrançois ainsi qu'un agent patrimonial de l'ONF, Mathieu Chaney (la Barre se situant sur un territoire domanial appartenant à l'État). Les maires de Vallouise-Pelvoux et de Puy Saint-Vincent, Jean Conreaux et Michel Engilberge, accompagnés du guide de haute montagne, Francis Chaud, faisaient partie de l'équipe. Pascal Tournaire, célèbre photographe et alpiniste, avec son assistant, suivaient également l'expédition. Mais les cordées, parties du refuge des Écrins vers 4 heures du matin, ont dû rebrousser chemin dans la tempête : neige fraîche, beaucoup de vent, visibilité nulle et danger maximal.

Un groupe restreint devait remonter les 23 et 24 juillet pour tenter de lever définitivement le secret de l'altitude de l'ancien plus haut sommet de France. Mais, là encore, la neige trop abondante au-dessus de 4 000 m, a eu raison de l'expédition qui n'a pas pris le départ.

Les 30 et 31 juillet, les conditions météo promettaient d'être idéales, mais, entre-temps, le chef d'expédition s'était blessé.

C'est seulement le 23 août dernier que la mesure de la Barre des Écrins a pu enfin être effectuée. La société Exagone, avec l'aide des Géomètres-Experts et la société Géomesure, fournisseur des récepteurs GPS, était à l'origine de cette nouvelle expédition. Finalement, c'est un groupe restreint de quatre géomètres-experts, présents depuis le début de l'aventure (Michel Baud, Ilario Previtali, Stéphane Carde, Vincent Gaillard) qui ont pu atteindre le 23 août dernier le sommet pour collecter les données mesurées au centimètre près à l'aide du Réseau Teria dirigé par Patrick Di Renzo.

L'objectif de la mission demeurait le même : remesurer officiellement l'altitude non seulement de la Barre des Écrins mais aussi les deux autres sommets de plus de 4.000 mètres du massif.



Photo Patrick Di Renzo

Des mesures incontestables

Le principe : les géomètres-experts ont placé ce que l'on nomme un repère, à savoir un support métallique fixe au sommet à mesurer, sur lequel a été fixé un récepteur GPS. Une fois connecté aux réseaux satellitaires en rotation autour de la terre, ce récepteur a permis de recueillir les données de géopositionnement du point établi par le repère : latitude, longitude et altitude. Et ce, au cm près. Ces données « brutes » ont été transmises à l'IGN (Institut Géographique National) pour le calcul de l'altitude définitive après diverses corrections liées à l'atmosphère, aux écarts de position des satellites, etc.

Le Dôme des Écrins, dont les coordonnées ont été recueillies à même le rocher (sans neige) lors de la première ascension, domine à 4.009,30 m. Le Pic Lory, mesuré en même temps que la Barre des Écrins, culmine à 4.086,87 m. Quant à la Barre elle-même, elle surplombe le massif à 4.101,17 m. d'altitude.

Des mesures incontestables voulues pour « faire référence dans le temps », comme s'est plu à le souligner l'initiateur du projet, Michel Baud, l'un des cinq ou six géomètres-experts-alpinistes, en France à être inscrit à l'ordre national.

SAUVEGARDE DE LA LIGNE « VAL DURANCE »

Jean Conreaux, maire de Vallouise-Pelvoux et conseiller départemental, a, lors de la réunion du Conseil début novembre, attiré l'attention des élus de la Commune sur la décision prise par la Région Provence Alpes Côtes d'Azur de remplacer 6 trains quotidiens sur le trajet Briançon – Gap par des autocars. Cette décision, qui affecte la ligne « Val Durance », constitue un pas supplémentaire vers la suppression du service public ferroviaire dans le nord du département, aggravant de fait la situation d'enclavement du territoire. Sur sa proposition, le Conseil a adopté à l'unanimité la motion suivante :



« Le Conseil municipal de Vallouise-Pelvoux affirme son attachement au transport ferroviaire sur l'ensemble des Hautes-Alpes, lequel est un moyen de transport écologique, attractif et adapté aux conditions climatiques et géographiques de ce territoire de montagne.

« [...] Le Conseil municipal de Vallouise-Pelvoux refuse la logique purement comptable prévalant au démantèlement du service public ferroviaire, au profit d'un mode de transport polluant, dangereux en saison hivernale, plus long en temps, dégradant la qualité du voyage des touristes qui viennent dans nos vallées et de leurs habitants, travailleurs, étudiants, lycéens...

« Pour ces raisons, Le Conseil municipal de Vallouise-Pelvoux demande à l'assemblée régionale de la région Provence Alpes Côte d'Azur et à ses représentants de renoncer au remplacement des trains par des autocars sur le trajet entre Briançon et Gap. »

A.S.A. DU BEAL NEUF DE PELVOUX

L'A.S.A. du Béal Neuf de Pelvoux nous communique ses projets et ambitions :

Parcours pédagogique : Le projet d'installer le long du canal du Béal-Neuf un parcours pédagogique se réalise. Nous avons avec le CPIE de Briançon positionné des panneaux donnant des informations sur l'histoire des canaux, leurs fonctions sur l'irrigation des prairies et des jardins, sur l'alimentation des nappes phréatiques, leur utilité sur le maintien des zones humides, sur la faune et la flore ... pour valoriser un patrimoine inestimable, mais fragile. « Notre objectif : instituer un musée de l'eau à ciel ouvert et mettre l'eau au centre de la politique de développement de la Vallouise. »

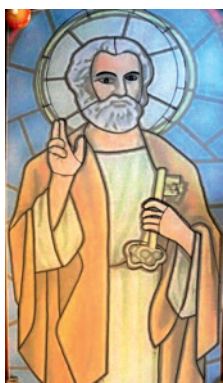


Développement du réseau : L'A.S.A. souhaite, en collaboration avec les propriétaires concernés et la commune de Vallouise-Pelvoux, élaborer un plan de développement des canaux secondaires. L'A.S.A. a pour unique prérogative de gérer les canaux porteurs afin d'alimenter les canaux secondaires. Sur ce dossier, l'A.S.A. veut être un facilitateur de projets en apportant une aide à leur réalisation.

Intégration : Pour ce qui a trait à l'intégration, force est de constater que de nombreux propriétaires des secteurs de Champ-Constant et de la Rive-Droite utilisent l'eau des canaux sans être adhérents. Ils sont dans l'illégalité et la police de l'eau peut sanctionner les contrevenants. Pour les parcelles situées sur le périmètre du canal du Béal-neuf la contribution au rôle est obligatoire et inaliénable. Seuls les propriétaires payant un rôle à une A.S.A. ont le droit de prélever de l'eau.

Permanence : Le mercredi, de 16h à 18h, au local de l'ASA - plateau des Eyssarts, ou sur rendez-vous (tél. : mairie 04 92 23 31 07 / 06 08 31 85 85).

DES VITRAUX A CHAMBRAN ET AILEFROIDE



Celles et ceux qui sont allés se promener du côté de Chambran ont pu, s'ils étaient curieux, découvrir de jolis vitraux installés dans la chapelle. L'un d'entre eux illustre la couverture de ce journal. Ces vitraux sont l'œuvre de Michel Caussin qui possède un chalet à Chambran et qui, à la retraite, s'est lancé dans la création et la fabrication de vitraux. Ces vitraux sont réalisés dans l'Atelier « Art et Lumière » de Saint-Génies de Malgoires sous la direction du Maître Verrier Danièle Plasse, qui est par ailleurs la créatrice du grand vitrail de la chapelle de Chambran. Après la chapelle de Chambran, Michel Caussin s'est proposé de réaliser deux vitraux pour la chapelle St-Pierre et St-Paul d'Ailefroide (voir ci-dessous). Ils seront installés lors de la restauration de la chapelle.

Les dessins figuratifs, les couleurs vives, la présence de la montagne égayent et enrichissent harmonieusement le patrimoine religieux de notre vallée. Michel Caussin a fait don de ces œuvres à notre commune, qu'il en soit chaleureusement remercié, ainsi que Danièle Plasse.

EN DEUX OU TROIS MOTS

Don du club omnisports Vallouise-La Casse: Le club Omnisports de Vallouise La Casse » a fait un don de 11 500 € à la Commune, destiné à être affecté au règlement des travaux de réfection du court de tennis dans la zone de loisirs Maurice David à la Casse. Ce montant représente 50 % du total des dépenses engagées à cette occasion.

Nouveau conseiller communautaire – Suite de la démission de Rémi Mouglin de son mandat de conseiller communautaire, le Conseil municipal, lors de sa séance de novembre 2017, a procédé à l'élection de son remplaçant au sein du Conseil communautaire : Jean-Lin Paul. Prenant acte de cette désignation, le Conseil communautaire a ensuite élu Jean-Lin Paul membre du conseil d'administration de l'O.T.I.

Départ à la retraite – Deux départs à la retraite affectent le personnel municipal : Maire-Claude Payan et Daniel Lemoine. Pour chacun d'entre eux, Qué y a de nouou ? pense pouvoir se faire votre interprète pour leur souhaiter une bonne et heureuse retraite.



Maison
de services
au public

La « Maison de services au public » c'est un lieu unique où des agents vous accueillent, vous informent, vous orientent dans vos démarches de la vie quotidienne et professionnelle : famille, social, santé, emploi, retraite, logement, énergie, justice... Une mise à disposition de documentation sur les thèmes du transport, des droits, de la jeunesse, de la vie locale et quotidienne est accessible à tous.

Antenne MSAP à Vallouise-Pelvoux

Local de l'Agence postale intercommunale (à côté de la Mairie) / Hameau de Saint Antoine
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h15. Tél. : 04 92 54 05 95

Déneigement: Afin de faciliter le travail des employés municipaux et départementaux, il importe de ne pas gêner le passage des engins de déneigement en stationnant au bord des routes ou intersections (Parcher, Dessous Ville, Puy-Aillaud, Villard), mais également de ne pas laisser son véhicule garer plusieurs jours au même endroit. Rappel simple : lorsque vous voyez les engins travailler à proximité de votre voiture, déplacez-la. Leur travail sera facilité, plus rapide et plus efficace.

Loups: Suite aux récentes attaques de troupeaux par des animaux féroces ayant l'apparence de loups présentant un danger grave et immédiat pour l'ensemble des troupeaux d'ovins et de bovins vivant sur les espaces pastoraux, le Maire de Vallouise-Pelvoux a pris un arrêté précisant que tous les animaux errants sur le territoire de la commune susceptibles de présenter un danger grave et immédiat pour les personnes ou les animaux domestiques seront appréhendés. Pour le cas où l'animal appréhendé relèverait être de l'espèce Canis Lupus, il sera replacé dans son milieu naturel, auquel ne correspond pas le territoire de la Commune de Vallouise-Pelvoux.

Subventions: Les associations culturelles, sociales ou sportives peuvent dès à présent déposer leur demande de subvention auprès de la Mairie de Vallouise-Pelvoux. La clôture des demandes est fixée au 31 janvier 2018.

Don du « club des loisirs de Pelvoux »: Le Club des Loisirs de Pelvoux, qui vend au bénéfice du projet de restauration de la Chapelle d'Ailefroide un petit fascicule, a proposé au Conseil que les recettes de cette vente, soit 182,50 €, fassent l'objet d'un don destiné à être affecté au financement des travaux de restauration de ladite chapelle.

Croix-Rouge. Permanences tous les premiers jeudis de chaque mois, d'une part Salle des fêtes de Pelvoux de 9h à 10h30, d'autre part Salle des Associations (rdc de la salle Bonvoisin à Vallouise) de 10h30 à 12h00. Distribution de colis alimentaire, vestimentaire ...

État civil

Nous accueillons :

Hugo LEGUAY, né le 14 septembre 2017 à Gap, fils de Cyril LEGUAY et d'Alice BLANC

Solal GRIVEAU-MARTIN, né le 26 novembre 2017 à Vallouise-Pelvoux, fils de Jean-Baptiste MARTIN et d'Amélie Griveau

Ils se sont unis :

Le 15 décembre 2017,

Diny-José NGENDAHOYO et Chloé PELLERAY

Ils nous ont quittés :

Alphonse LAGIER-BRUNO, décédé le 3 octobre 2017 à Rosas (Espagne)

Daniel BARNEAUD, décédé le 9 octobre 2017 à Vallouise [Il fut, pendant 28 ans, employé des services techniques dont les compétences, la disponibilité et la réactivité furent exemplaires. Vallouise lui doit aussi beaucoup]

Marie BŒUF, née LAZAR, décédée le 20 octobre 2017 à Aubagne

Marc ROLLAND, décédé le 3 novembre 2017 à Gap [« Marcou a quitté son Pelvoux le 3 novembre 2017. En vrai Pelvousien, il avait entretenu des liens forts avec la commune. Sapeur-pompier, membre du Conseil Municipal, il avait beaucoup œuvré pour le développement de la station. Avec ses amis moniteurs de ski, il avait maintenu le centre ESF sur la station, qui lui était si chère. Il était passionné de ski ! A la retraite, c'est sur les pentes de Pelvoux qu'il aimait se laisser glisser... » (Message de Madame Rolland, la veuve de Marc)]

Jean-Pierre SEMIOND, décédé le 7 novembre 2017 à Briançon

Zélie ROLLAND, née SEMIOND, décédée le 24 novembre 2017 à Briançon

Félice FAURE, née GERARD, décédée le 2 décembre 2017 à Briançon

Odette MATHEOUD, née ENGILBERGE, décédée le 3 décembre 2017 à Saint-Martin d'Hères

NOUVELLES D'ICI ET LA

AFFAIRES SCOLAIRES – Les enfants de l'école, cet hiver, s'investissent toujours autant dans l'animation de la station. Après le succès de la construction d'un igloo en briques de couleurs l'an passé, ils se sont fixés cette année comme objectif la construction d'un kern, alors suivez le chemin! Dans le même temps, certaines activités périscolaires s'articulent autour du thème « Igloo Pelvoo fait ses jeux », comme par exemple la réalisation d'une bande dessinée sur le thème des jeux olympiques. L'une d'entre elles, Max Le Renard aux Jeux Olympiques d'hiver 2018 à Pelvoux, écrite et illustrée par Gabin Granet-Moreau, a par ailleurs été sélectionnée pour être exposée à l'Igloo Pelvoo.



MADAME CARLE – Don à la Commune de l'« Union hôtelière de la Vallouise » qui a cessé son activité et a ainsi soldé ses comptes en finançant sa réalisation, la sculpture monumentale de Madame Carle, réalisée par Christian Burger, a été installée sur la promenade du bord du Gyr, entre la Casse et Vallouise.



TEAM ÉCRINS HAUTES-ALPES – Le bureau du club a évolué avec pour nouveau président Manuel Mattana et pour vice-président Christophe Avanturie. Pierre Dupont, n'habitant plus La Vallouise, entend passer la main, mais demeure un temps vice-président afin d'apporter son acquis et ses compétences au bon déroulement des échéances à venir. La secrétaire, Béatrice Violin, et le trésorier, Philippe Vincent, n'ont pas changé. 2018 sera une grosse année sportive pour le club en charge de l'organisation d'une Coupe du Monde les 8 et 9 février 2018 à Puy St-Vincent, comme en janvier 2015, et d'une Coupe de France le 25 mars 2018. Aussi, le Club invite tous ceux qui pourraient s'inscrire comme bénévoles pour ces événements à se faire connaître. Adresse: Team Écrins Hautes Alpes - 05340 Vallouise-Pelvoux / Mail: teamecrins.hautesalpes@gmail.com / Tél. : 06 13 73 03 88 et 06 46 10 65 41.

MESSAGE PERSONNEL – Axelle Vanderbemden, kinésithérapeute bien connue des Vallouisiens et Pelvouisiens, a quitté définitivement notre vallée. Elle a demandé à « Qu'y a-t-elle dénoué ? » d'être son messager: « Je suis venue vous dire que je m'en vais... », nous a-t-elle écrit. Bonne route à sa fille et à elle.



L'ÉCRIN DE SUZETTE – Bienvenue à Peter Prévost et à son épouse d'origine chilienne, qui ont investi à la veille de Noël, les murs de l'ancien Poivre et Sel. Ils y proposent une restauration largement vouée à la crêpe et à la galette sous toutes leurs formes. Ouverture midi et soir, tous les jours, en périodes de vacances; du mercredi midi au dimanche midi, le reste de l'année. A noter: possibilité de brunch le dimanche.

GITE L'AIGLIÈRE – Depuis peu, Amélie & Jérémie Giry sont les nouveaux propriétaires du gîte, tenu pendant vingt ans par Denis & Maryline Fischer. Après quelques travaux, ils prévoient la réouverture du gîte début juin 2018

AGENDA JANVIER 2018 – Deux dates à retenir: le samedi 13 janvier: Repas des aînés; samedi 20 janvier: commémoration de la candidature Pelvoux/J.O. 2018